PLAN DE ZONAGE RLPI

COMMUNE : BRESSON

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 7 février 2020

Echelle 1:3000

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

ZONAGE RLPI

- ZP1A : Cœurs historiques, sites patrimoniaux remarquables
- ZP1B : Autres cœurs historiques
- ZP2 : Centralités, pôles de vie
- ZP3 : Trames vertes et bleues
- ZP4 : Espaces naturels
- ZP5 : Secteurs sensibles
- ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
- ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
- ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
- ZP7.3 : Axes d'entrées de ville au sein des sites patrimoniaux remarquables
- ZP8 : Reste du territoire

LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

- Limites de l'espace aggloméré

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU
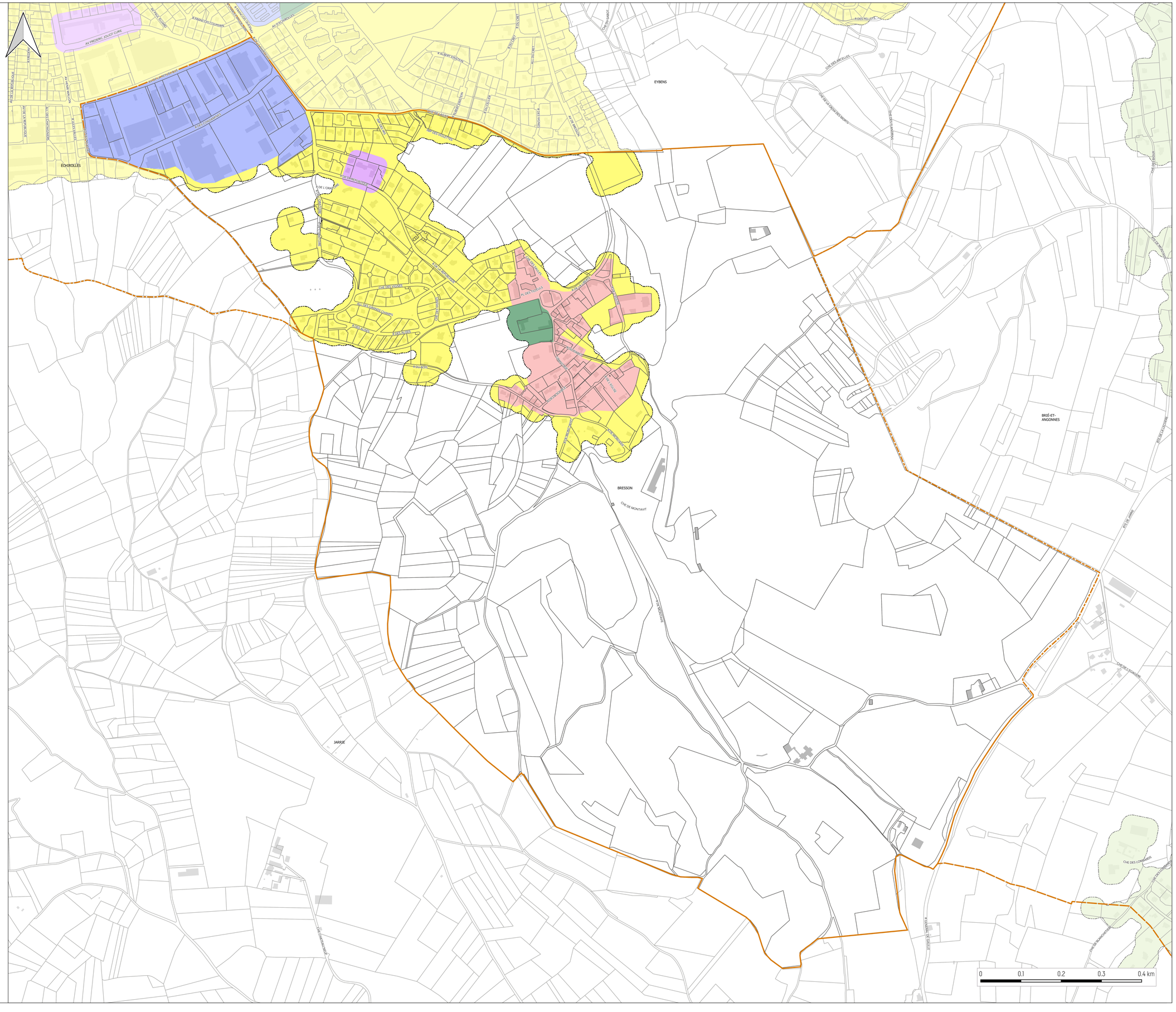
Sources :
@ DGFiP Cadastre 2016
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes